



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/109
25 février 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 18 c) de l'ordre du jour provisoire

**FONCTIONNEMENT EFFICACE DES MÉCANISMES
DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME**

**ADAPTATION ET RENFORCEMENT DU MÉCANISME DES
NATIONS UNIES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME**

**Composition du personnel du Haut-Commissariat des
Nations Unies aux droits de l'homme**

Rapport du Haut-Commissaire

Introduction

1. Le présent rapport sur la composition du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) est soumis comme suite à la demande formulée par la Commission des droits de l'homme au paragraphe 23 c) de sa résolution 2004/73 du 21 avril 2004.
2. La section II du rapport donne des informations sur la composition du HCDH. À la demande de la Commission des données y figurent sur le personnel occupant des postes soumis à la répartition géographique ainsi que des données sur le personnel occupant des postes temporaires financés par des fonds extrabudgétaires ou des postes de projets de coopération technique, deux types de postes qui ne sont pas visés dans la définition d'emploi pour les postes soumis à la répartition géographique.
3. La section III contient un exposé des mesures correctives prises par la Haut-Commissaire en vue de résoudre les problèmes liés à la composition géographique du personnel du HCDH relevés par la Commission dans sa résolution 2004/73 et de respecter pleinement les politiques relatives aux ressources humaines du Secrétariat de l'ONU et, en particulier, ses politiques de recrutement et d'octroi de contrats (par. 12 de la résolution).

I. COMPOSITION DU HCDH

4. Le recrutement des fonctionnaires aux postes soumis à la répartition géographique est régi par le système des fourchettes souhaitables à l'échelle de l'ensemble du Secrétariat de l'ONU. À cette fin, les États Membres sont regroupés en quatre catégories, à savoir États non représentés, sous-représentés, se situant dans la fourchette souhaitable et surreprésentés. Un État membre est dit «non représenté» lorsqu'il n'y a pas un seul de ses nationaux dans l'ensemble du Secrétariat qui occupe un poste soumis à la répartition géographique à l'issue de la procédure établie de sélection. Il est «sous-représenté» lorsque le nombre de ses nationaux nommés à des postes de ce type dans l'ensemble du Secrétariat est en deçà de la limite inférieure de la fourchette souhaitable. Il se trouve «dans la fourchette souhaitable» quand ce nombre se situe entre les limites supérieure et inférieure de la fourchette souhaitable. Enfin, il est «surreprésenté» si ledit nombre dépasse la limite supérieure de la fourchette souhaitable. La catégorie dans laquelle les États Membres se rangent dépend d'un grand nombre de facteurs, dont les principaux sont la rotation du personnel, les modifications du barème des quotes-parts et l'évolution du nombre total des États Membres.

5. Le HCDH fait partie du Secrétariat de l'ONU et la répartition géographique de son personnel doit être considérée à la lumière de sa répartition globale au niveau du Secrétariat tout entier. Dans le cas du HCDH, il s'avère qu'il y a parmi les pays surreprésentés et sous-représentés aussi bien des pays en développement que des pays développés.

6. Le rapport officiel sur la composition du Secrétariat de l'ONU est présenté chaque année par le Secrétaire général à l'Assemblée générale, conformément à un certain nombre de résolutions de l'Assemblée, dont les plus récentes sont les résolutions 49/222 A du 23 décembre 1994, 51/226 du 3 avril 1997, 52/219 du 22 décembre 1997, 53/221 du 7 avril 1999, 55/258 du 14 juin 2001, 57/305 du 15 avril 2003 et 59/266 du 26 décembre 2004.

7. Le tout dernier rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat a été publié sous la cote A/59/299.

8. Le tableau 1 indique la répartition, par nationalité, classe et sexe, du personnel du HCDH appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, qui occupent des postes soumis à la répartition géographique au 31 décembre 2004.

9. Le tableau 2 indique la répartition, par nationalité, classe et sexe, au 31 décembre 2004 du personnel du HCDH appartenant aux catégories suivantes:

- a) Personnel nommé pour moins d'une année;
- b) Personnel occupant des postes dont le coût est imputé aux fonds alloués au recrutement de personnel temporaire;
- c) Personnel employé dans les bureaux extérieurs du HCDH; et
- d) Personnel employé au titre de la coopération technique et affecté aux projets.

10. Conformément au paragraphe 4 de la section IX de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale, il a été mis fin à la pratique consistant à indiquer la répartition du personnel entre les

grands groupes géographiques. Ces informations sont données par pays et dans l'ordre alphabétique des pays.

II. MESURES VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION

11. Depuis son entrée en fonctions en juillet 2004, la Haut-Commissaire s'est employée à régler la question de la répartition géographique au HCDH; c'est l'une de ses priorités en matière de gestion des ressources humaines. Elle constate toutefois qu'il faudra du temps pour parvenir à instaurer un équilibre géographique approprié dans la composition du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur.

12. La Haut-Commissaire a récemment soumis au Bureau de la gestion des ressources humaines une proposition détaillée qui devrait permettre de mettre fin à la pratique consistant à recruter du personnel temporaire pour exercer des fonctions permanentes du Haut-Commissariat en régularisant tous les postes essentiels au siège et dans les bureaux extérieurs. Cette proposition traduit la volonté de la Haut-Commissaire d'aligner la politique de recrutement du HCDH sur celle du Secrétariat de l'ONU conformément à la section XIV relative au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de la résolution 59/266 de l'Assemblée générale intitulée: «Gestion des ressources humaines», dans laquelle l'Assemblée a souligné que «le recrutement du personnel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme [devait] s'effectuer en pleine consultation avec le Bureau de la gestion des ressources humaines et sous sa supervision, dans le respect des dispositions de [ladite] résolution et des autres directives applicables émanant d'organes délibérants».

13. Les mesures suivantes, qui ont été prises par la Haut-Commissaire, se rapportent à des questions qui ont été abordées dans la résolution 2004/73 de la Commission des droits de l'homme:

a) Afin d'élargir la liste des candidats qui s'intéressent aux questions relatives aux droits de l'homme, la Haut-Commissaire avait recommandé au Bureau de la gestion des ressources humaines d'établir une nouvelle catégorie professionnelle. Une telle mesure devait contribuer à attirer dans ce domaine des administrateurs auxiliaires qualifiés originaires des pays non représentés et sous-représentés. En mai 2001, le Bureau a organisé un concours spécial dans le domaine des droits de l'homme, ouvert aux ressortissants de 38 États membres: Allemagne, Arabie saoudite, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Grenade, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Honduras, Îles Marshall, Îles Salomon, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Kirghizistan, Liechtenstein, Malte, Micronésie, Monaco, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Palaos, République de Moldova, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Suède, Tadjikistan, Tonga et Vanuatu. Ont participé au concours des ressortissants des 17 États membres suivants: Allemagne, Argentine, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Cambodge, Chine, Grenade, Honduras, Islande, Italie, Japon, Kirghizistan, Liechtenstein, Malte, Micronésie, Ouzbékistan et Suède. Le Bureau de la gestion des ressources humaines organise en 2005 un deuxième concours dans le domaine des droits de l'homme. Les épreuves écrites ont eu lieu le 22 février 2005. Ce concours était ouvert aux ressortissants de 69 États membres. Y ont participé des ressortissants des 57 États membres suivants: Afghanistan, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Barbade, Bhoutan, Botswana, Brunéi Darussalam, Chine, Comores, États-Unis d'Amérique, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée

équatoriale, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Iraq, Israël, Japon, Kiribati, Koweït, Liechtenstein, Maldives, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Niger, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Somalie, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam. Aucun ressortissant des 12 États membres suivants n'y a participé: Bahreïn, Émirats arabes unis, Guinée Bissau, Îles Marshall, Jamahiriya arabe libyenne, Nauru, Palaos, Qatar, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Turkménistan et Yémen;

b) Étant donné que les postes du HCDH ne correspondent pas tous à des fonctions permanentes ou essentielles, le HCDH continuera à recruter des fonctionnaires relevant de la série 200 au titre des activités de coopération technique et des services consultatifs. Les recommandations pour le pourvoi de ces postes seront soumises à l'examen du Groupe consultatif du Haut-Commissariat sur les questions de personnel afin de garantir la transparence et l'équité du mécanisme de sélection du personnel. La composition du Groupe consultatif a été réexaminée afin d'assurer une répartition géographique équitable;

c) Le HCDH a systématiquement établi des définitions d'emploi et régulièrement publié des avis de vacance pour les postes temporaires au siège et dans les bureaux extérieurs sur son site Web.

14. Conformément au plan d'action relatif aux ressources humaines (Troisième cycle de planification: janvier 2003-décembre 2004) dont sont convenus le Bureau de la gestion des ressources humaines et le HCDH et tenant compte des recommandations formulées par des organes directeurs tels que l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme, le Haut-Commissariat, lorsqu'il pourvoit des postes vacants, s'efforce en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines d'appliquer des procédures permettant de recruter sur tous les postes vacants, actuels et futurs, des ressortissants des États membres se situant dans la fourchette souhaitable et de ceux qui sont non représentés ou sous-représentés.

15. La Haut-Commissaire a donné pour instruction à tous les directeurs de programme de tenir compte de la répartition géographique lorsqu'ils examinent des candidatures et font des recommandations aux fins du recrutement. Le HCDH a adopté des mesures en vue d'appliquer les principes de la répartition géographique de l'Organisation eu égard en particulier aux pays en développement non représentés ou sous-représentés pour le recrutement aux postes financés par des fonds extrabudgétaires. Ces mesures impliquent la sélection des candidats à l'étape initiale du recrutement, y compris dans le cas du personnel engagé pour une période de courte durée, l'objectif étant de pouvoir donner la priorité, à qualifications égales, aux candidats originaires des pays en question.

16. Pour aider les directeurs de programme à évaluer les candidats et à faire les recommandations appropriées, il est mis à leur disposition tous les trimestres des tableaux sur la répartition géographique indiquant:

- a) La représentation des États Membres au Secrétariat de l'ONU;
- b) La représentation des États Membres au HCDH par nationalité, classe et sexe.

17. En conclusion, la Haut-Commissaire tient à assurer la Commission des droits de l'homme qu'elle attache la plus haute importance à une représentation géographique équitable ainsi qu'à la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Lors du recrutement des cadres supérieurs, la Haut-Commissaire a toujours accordé une attention particulière à la diversité géographique. Actuellement, au Haut-Commissariat, les pays en développement sont bien représentés aux échelons supérieurs de la hiérarchie étant donné que quatre sur sept des postes de la classe D-1 et au-dessus soumis à la répartition géographique sont occupés par des ressortissants de pays en développement.

Tableau 1
PERSONNEL DU HCDH DONT LES POSTES SONT SOUMIS À LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, PAR NATIONALITÉ, CLASSE ET SEXE
 (au 31 décembre 2004)

Pays de nationalité	Situation en matière de représentation à l'ONU (au 30 novembre 2004)	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
		Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Algérie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0											1							
Allemagne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	6	4									1					3	1	1		
Arabie saoudite	Sous-représentée	1	1												1						
Argentine	Surreprésentée	1	1																1		
Australie	Surreprésentée	1	1									1									
Autriche	Surreprésentée	3	1															2	1		
Bolivie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0														1				
Cambodge	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1											1							
Cameroun	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0										1								
Canada	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1	1																	
Chine	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1															1			
Côte d'Ivoire	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	0														2				
Croatie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1															1			
Danemark	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	3	0											1		1		1			
Espagne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	7	6										1	1	2		3				
États-Unis d'Amérique	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	5	1									1		3	1						
Fédération de Russie	Surreprésentée	1	0											1							
France	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	4	0									1		1		2					
Georgie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0									1									
Guatemala	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1														1				
Guinée équatoriale	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0											1							
Guyana	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1															1			
Indonésie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1															1			
Iran (République islamique d')	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1										1								
Italie	Surreprésentée	12	7									3		1	1	3	1	3			
Japon	Sous-représenté	6	2									1		2		1	1		1		

Pays de nationalité	Situation en matière de représentation à l'ONU (au 30 novembre 2004)	Effectif total		SGA		SSG		D-2		D-1		P-5		P-4		P-3		P-2		P-1	
		Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Jordanie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1										1								
Maldives	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0														1				
Malte	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1																	1	
Mexique	Sous-représenté	1	1								1										
Mongolie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0														1				
Pakistan	Surreprésenté	1	1				1														
Pays-Bas	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	1											1	1						
Pérou	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0											1							
Pologne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	0							1										1	
République de Corée	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	1														1	1			
République dominicaine	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0											1							
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	4	3										1	1	1		1				
Sénégal	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	0				1														
Serbie-et-Monténégro	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1														1				
Sri Lanka	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1												1						
Suisse	Sous-représentée	1	1														1				
Ukraine	Surreprésentée	1	0											1							
TOTAL		88	44	0	1	0	1	1	0	1	1	8	5	17	9	11	19	6	8	0	0

Tableau 2
PERSONNEL DU HCDH DONT LES POSTES NE SONT PAS SOUMIS À LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE, PAR NATIONALITÉ, CLASSE ET SEXE
(Au 31 décembre 2004)

Pays de nationalité	Situation en matière de représentation à l'ONU (au 30 novembre 2004)	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
		Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Afrique du Sud	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1														1				
Allemagne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	5	3											1	1	1	1				1
Argentine	Surreprésentée	3	1											1	2						
Australie	Surreprésentée	7	1										1	4	1	1					
Autriche	Surreprésentée	2	0									1			1						
Bangladesh	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1																1		
Belgique	Surreprésentée	2	0												1		1				
Bénin	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0														1				
Brésil	Surreprésenté	2	0													2					
Bulgarie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	0													1	1				
Burundi	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1														1				
Cambodge	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0											1							
Cameroun	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1										1								
Canada	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	12	6									1	2	1	1	3	2	2			
Chili	Surreprésenté	2	0									1			1						
Costa Rica	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	0										1	1							
Côte d'Ivoire	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	0												1						
Croatie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	0														1				
Danemark	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	2													2					
Érythrée	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1																1		
Espagne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	9	4													2	1	3	3		
Estonie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0							1											
États-Unis d'Amérique	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	9	6									1	1	1	3	1			2		
Éthiopie	Surreprésentée	2	0									1					1				
Finlande	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	0													2					

Pays de nationalité	Situation en matière de représentation à l'ONU (au 30 novembre 2004)	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1	
		Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
France	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	19	15											1	2	4	2	10			
Grèce	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0										1								
Haïti	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1													1					
Hongrie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1															1			
Inde	Surreprésentée	3	1												2	1					
Iran (République islamique d')	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1													1					
Irlande	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	1													1	1				
Italie	Surreprésentée	9	3									1	2	1	3	2					
Japon	Sous-représenté	1	1													1					
Jordanie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	1													1	1				
Liban	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1															1			
Mali	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	0												1						
Mauritanie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	2	0												2						
Mexique	Sous-représenté	2	1												1		1				
Mongolie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1													1					
Norvège	Sous-représentée	1	0									1									
Nouvelle-Zélande	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	0														1				
Ouganda	Surreprésenté	1	0														1				
Paraguay	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	0												1						
Pays-Bas	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	3	2											1		2					
Pérou	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	5	2											1	2	1	1				
Portugal	Sous-représenté	1	0													1					
République arabe syrienne	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1															1			
République de Corée	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1															1			
République démocratique du Congo	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	6	3												2	1	3				
République tchèque	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1													1					
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	7	3										2	1	2	1	1				
Sénégal	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	1														1	1			

Pays de nationalité	Situation en matière de représentation à l'ONU (au 30 novembre 2004)	Effectif total		SGA		SSG		D-2/L-7		D-1/L-6		P-5/L-5		P-4/L-4		P-3/L-3		P-2/L-2		P-1/L-1		
		Total	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Singapour	Dans la fourchette souhaitable, au-dessous du point médian	1	1																	1		
Suède	Surreprésentée	7	3							2			1	1		1	2					
Suisse	Sous-représentée	8	5											1	1	2	2	2				
Trinité-et-Tobago	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	1	1														1					
Tunisie	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	1											1			1					
Uruguay	Dans la fourchette souhaitable, au-dessus du point médian	2	1											1			1					
Sous-Total		172	82																			
Palestine		1	0											1								
Sous-Total		1	0																			
TOTAL		173	82	0	0	0	0	0	0	3	0	7	5	15	9	40	36	25	31	0	1	
